
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 962 DU 15 MAI 2024
portant nomination des membres du Conseil supérieur
des comptes.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2022-05 du 27 juin 2022 portant loi organique sur la Cour des comptes ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2023-458 du 13 septembre 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 mai 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

En application des dispositions de l'article 54 de la loi n° 2022-05 du 27 juin 2022 portant loi organique sur la Cour des comptes, les personnes dont les noms suivent sont nommées membres du Conseil supérieur des comptes :

Présidente :

- madame **Ismath BIO TCHANE MAMADOU**, Présidente de la Cour des comptes

Vice-président :

- monsieur **Yvon DETCHENOU**, Ministre de la Justice et de la Législation

Membres de droit :

- monsieur **Romuald WADAGNI**, Ministre de l'Economie et des Finances

- madame **Adidjatou Alayi MATHYS**, Ministre du Travail et de la Fonction publique
- monsieur **Joël Darius ZODJIHOUE**, Procureur général près la Cour des comptes
- monsieur **Gnahoui Rock DAVID**, Président de la Chambre du contrôle et du jugement des comptes de l'Etat
- madame **Michèle Odette Andrée CARRENA ADOSSOU**, Présidente de la Chambre du contrôle et du jugement des comptes des collectivités locales
- monsieur **Désiré Henri AIHOU**, Président de la Chambre du contrôle des comptes des entreprises publiques.

Autres membres :

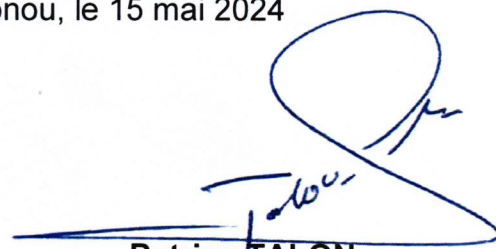
- monsieur **Narcisse ZOHOUNGBOGBO**, représentant titulaire des conseillers à la Cour
- monsieur **Jean Pierre YERIMA BANDE**, représentant suppléant des conseillers à la Cour
- monsieur **Kaddi AGBEDE**, personnalité, titulaire
- monsieur **Bio SOUROKOU**, personnalité, suppléant
- monsieur **Adolphe DJIMAN**, personnalité, titulaire
- monsieur **Eric PONTIKAMOU**, personnalité, suppléant.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 15 mai 2024

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation,



Yvon DETCHENOU

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CC 2 ; CS 2 ; C.COM 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; CES 2 ; MJL 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 19 ; INTERESSES 14 ; SGG 4 ; JORB 1.